Image not found or type unknown

Constat huissier, état des lieux de sortie

Par **probtropic**, le **18/07/2015** à **08:13**

bonjour,
En fait, j'ai reçu une partie de mes question a reçu réponse par voie d'huissier, hier: commandement de quitter les lieux dans 2 mois au plus tard.

Je vais essayer....

Si je n'y arrive pas, y a t'il moyen d'obtenir un délai au niveau du juge d'exécution?

Lorsque l'huissier viendra faire son constat dans deux mois, si j'ai effectivement réussi à quitter les lieux, sera t'il obligé de faire un état des lieux de sortie, même sommaire? (pas d'état des lieux d'entrée, ce n'est pas faute de ne pas l'avoir réclamé.....)

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés